BSO ASIE

RAPPORT ANNUEL
30 DECEMBRE 2016

Dénomination : BSO ASIE

Forme juridique
Fonds Commun de Placement de droit français

Société de Gestion
SAINT OLIVE GESTION - 84 rue Duguesclin - 69006 LYON

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation
CACEIS Fund Administration

Dépositaire
BANQUE SAINT OLIVE - 84 rue Duguesclin - 69006 LYON

Conservateur des valeurs étrangères non cotées à Paris
SOCIETE GENERALE - 50 bd Haussmann - 75009 PARIS

Commissaire aux Comptes
Audit Europe Commissariat, 109, Rue de la République, 69823 BELLEVILLE

Commercialisateurs
BANQUE SAINT OLIVE et SAINT OLIVE et CIE

INFORMATION CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification
Actions internationales

OPCVM d'OPCVM
Jusqu'à 100% de l'actif net et dans la limite de 20% de son actif dans un même OPCVM

Objectif de gestion
L'objectif est de maximiser, sur cinq ans, la performance par le biais d'une gestion discrétionnaire active en sélectionnant des actions de sociétés asiatiques admises sur un marché réglementé. L'indicateur sert de référence à posteriori.

Indicateur de référence
L'indicateur de référence est l'indice MSCI Asia Far East, dividendes nets réinvestis, en euro, non couvert.
Cet indicateur, calculé par Morgan Stanley Capital Inc (MSCI), est un indice «actions» représentatif de l'ensemble des indices se rapportant aux marchés des actions de la zone, hors japon.
Les informations sur cet indicateur sont disponibles sur le site http://www.msci.com/equity.
Il faut cependant noter que la gestion du FCP n'étant pas indicielle, la performance du FCP pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de cet indicateur de référence.

Stratégie d'investissement
La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire. Dans le processus de gestion, un scénario d'allocation géographique sera déterminé en fonction de différentes analyses. Ces analyses porteront principalement sur le contexte macroéconomique et sur le niveau de valorisation des différents marchés d'actions asiatiques.
La part des OPCVM actions pourra atteindre 100% de l'actif du fonds, avec une exposition minimum de 20%, les 20% restants pouvant être investis en actions et/ou en OPCVM monétaires. Les OPCVM actions utilisés peuvent être investis sur tous marchés de la zone asiatique, tous styles de gestion ou secteurs. La répartition entre les différents supports d'investissement est définie en fonction des anticipations de la société de gestion quant aux différents marchés.

A titre principal, le FCP sera investi, au minimum à 20 %, en OPCVM, français ou européens coordonnés, spécialisés sur les marchés actions asiatiques réglementés (Corée, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande).
A long terme, les styles de gestion privilégiés sont les investissements en valeurs de rendement et en valeurs décotées (gestion «value»). Aucun secteur n'est structurellement privilégié mais certains choix ponctuels peuvent être réalisés selon les anticipations de la société de gestion. Pour la part investie en actions, le gérant sélectionne les sociétés dans lesquelles il investit selon la méthode « du choix de valeurs » (« stock picking ») ; il attache une importance particulière à :
- la compréhension du métier,
- la qualité des dirigeants,
- la valorisation de la société.

Les critères de valorisation et de rentabilité sont appréhendés selon une approche privilégiant l'analyse financière au travers des ratios habituels (Price Earning, Price Cash Flow, valeur d'entreprise sur chiffre d'affaires, marge nette, rendement, ...) appréciés selon le secteur d'activité des sociétés émettrices.
Le FCP peut, en outre, investir dans des dossiers de retournement, notamment lorsque la valeur de marché d'un émetteur devient inférieure à sa valeur estimée. Le FCP sera investi, au maximum à 80 %, en actions sur les marchés asiatiques réglementés (Corée, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande). La gestion de la trésorerie se fera via des OPCVM monétaires et/ou par le biais de CDN (certificats de dépôts négociables) émis par les établissements de crédits.
Le fonds est un OPCVM conforme à la directive 85/611/C.E.E. modifiée par les directives 2001/107/C.E.E. et 2001/108/C.E.E. Il pourra investir dans les limites réglementaires de 100% en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés. Ces OPCVM pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée. Le fonds ne pourra pas investir plus de 20% de son actif dans un même OPCVM.

Le fonds n'intervient pas sur les instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement de cinq ans. Comme tout instrument financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux mouvements des marchés et qu'elle peut varier fortement.

Risques liés à la classification

Profil de risque

Risque lié à la gestion discrétionnaire

La performance du fonds dépendra des fonds choisis par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les OPCVM les plus performantes.

Risque en capital : oui

L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque actions : oui

La variation des cours des actions peut avoir un impact négatif sur les actifs du fonds et sur la valeur liquidative des OPCVM détenus en portefeuille. En période de baisse des marchés d'actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque de change : oui

Le FCP peut présenter un risque de change à titre principal pouvant atteindre 100%. Il existe un risque de baisse des devises d'investissement ou d'exposition par rapport à la devise de référence du portefeuille.

Les autres risques tels que le risque de change sont définis dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le FCP est destiné à tous souscripteurs. Le FCP est destiné aux investisseurs qui souhaitent valoriser leur épargne par le biais des marchés asiatiques tout en étant conscients des risques encourus.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur, qui doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée minimale de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus

La société de gestion arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPCVM majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales :

1° au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° aux plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d''exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes distribuables (résultat net et plus-values ou moins-values nettes réalisées) sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Régime fiscal

Ce fonds est susceptible de servir d'unité de compte à un contrat d'assurance vie d'une durée égale ou supérieure à 8 ans. Le FCP ne proposant que des parts de capitalisation, le régime fiscal est en principe celui des plus values sur valeurs mobilières applicable dans le pays de résidence du porteur, en suivant les règles appropriées à la situation du porteur (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, ...).

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller.

BSO ASIE a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 23 avril 1996. Il a été créé le 24 avril 1996.

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur, auprès de :

SAINT OLIVE GESTION
84, Rue Duguesclin - 69006 LYON
Téléphone : 04 72 82 10 10
Messagerie : lyon@bsosoc.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la BANQUE SAINT OLIVE

Valeur liquidative au 30 décembre 2016 : 82,52€
Nombre de parts en circulation au 30 décembre 2016 : 49.527

Environnement économique et de marché

L'année a commencé par une nouvelle tourmente sur les marchés en janvier, avec des craintes persistantes de « hard-landing » chinois et de baisse plus marquée du remimbi, ainsi qu'une situation de plus en plus alarmante des pays producteurs de pétrole. Ceci a entraîné un recul de plus de 20% de la Bourse de Shanghaï et de près de 10% des indices américains et européens, avant un petit rebond en fin de mois, à la faveur d'anticipations de politiques monétaires plus favorables (BCE et BoJ notamment) et de rumeurs d'accord sur le prix du pétrole. Le secteur pétrolier a entamé ensuite une stabilisation alors que le secteur bancaire souffrait du risque lié à son exposition aux matières premières et aux craintes de ralentissement mondial. Une fois de plus, ce sont les emprunts d'Etat qui ont tiré leur épingle du jeu tant aux Etats-Unis qu'en Europe, tandis que les obligations d'entreprises suivaient la même tendance sectorielle que les actions.

Les marchés actions et obligations se sont repris en février à la faveur d'un rebond du prix du pétrole et des matières premières, ainsi que de statistiques macroéconomiques en Chine et aux Etats-Unis médiocres, mais ne dénotant plus d'aggravation majeure. Les devises se sont par ailleurs plutôt stabilisées, à l'exception de la Livre Sterling qui a continué à être impactée par le risque de « Brexit ». Les résultats publiés par les entreprises ont été plutôt supérieurs aux attentes, à l'exception des secteurs pétroliers et énergétiques, métaux et industrie lourde. Les marchés attendaient par ailleurs l'annonce de nouvelles mesures favorables de la BCE lors de sa réunion du 10 mars.

Les marchés ont bénéficié en mars d'un contexte apaisé par de relativement bonnes statistiques américaines, un discours « dovish » de la Réserve Fédérale sans changement de taux et l'annonce de nouvelles mesures par la BCE (hausse des achats mensuels et baisse des taux de référence). Le pétrole a donc continué à remonter et le dollar a baissé de près de 5% tandis que les indices boursiers et obligations « corporate » poursuivaient leur rebond. La stabilisation s'est poursuivie en avril grâce à la poursuite du rebond du pétrole et des matières premières et à une nouvelle détente sur le marché du crédit. Les marchés sont restés positifs en mai malgré des prises de profit initiales. Les statistiques américaines (PIB, services, commandes industrielles, ventes de détail,...) ont été interprétées favorablement en dépit de créations d'emplois décevantes et les craintes de Brexit se sont stabilisées. L'accord sur la Grèce a été bien accueilli et le pétrole est revenu sur la barre des 50 dollars le baril, ce qui est demeuré le facteur déterminant de la tendance.

Le résultat du referendum britannique sur l'Union Européenne n'a évidemment pas été une bonne nouvelle, mais les conséquences n'en ont pas été aussi importantes que prévu sur un plan économique et financier.

Nous n'ajouterons rien au débat politique sur la légitimité d'un résultat obtenu suite à une manœuvre politique hasardeuse, qui reflète le réflexe d'autoprotection d'une population qui se sent marginalisée, voire dépossédée, dans un contexte économique difficile, mais aussi face à une construction européenne et des gouvernements continentaux en dérive, où le coût administratif et humain semble avoir pris le pas sur les bénéfices, incontestables pourtant dans le passé, de la croissance induite par la liberté de circulation.

Le résultat aurait probablement été le même dans de nombreux pays de l'Union Européenne, compte tenu de l'inquiétude actuelle des ménages et des complications bureaucratiques que tout le monde peut percevoir et dont chacun peut juger l'inanité pour réglementer avec succès.

Les économistes ont fait de savants calculs concernant l'impact négatif sur la croissance européenne, et dans une moindre mesure mondiale, de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Il est de l'ordre de 1 à 1.5% du PIB pour le Royaume-Uni, moins de 0.5% sur la zone euro, plus faible encore pour le reste du monde. A supposer que celle-ci se produise selon leurs anticipations, ceci peut être compensé à moyen terme par la prise en compte par l'Europe de ce verdict, afin d'assouplir et d'améliorer ses positions et son fonctionnement dans de nombreux domaines ; le scenario dans lequel les plus mauvaises prévisions se matérialiseraient est celui d'une hésitation trop longue sur la voie à prendre et de négociations également trop prolongées, entraînant un attentisme durable ; a contrario, des réactions rapides, quel qu'en soit le sens, peuvent accélérer certains processus et avoir un effet positif.

Sur un plan boursier, les 3 semaines qui ont précédé le référendum et celles qui ont suivi ont permis de toucher du doigt tous les cas de figure, le « remain » ayant aussi été largement « joué ». Comme souvent pour des mouvements aussi contradictoires et aussi rapides, cela s'est produit au travers de « trackers » et autres produits dérivés, les volumes sur les sous-jacents et donc sur les actifs eux-mêmes restant relativement limités en dehors de la journée du 24 juin et des devises. Une semaine après, l'indice Footsie 100 des principales valeurs britanniques n'était plus en baisse que de 3% depuis le début de l'année, contre 11% pour le CAC 40 par exemple, les taux d'intérêt étaient bien sûr en baisse mais la Livre sterling avait dévissé de 14%. Deux mois plus tard, le Footsie avait quasiment retrouvé son plus haut niveau de 2015, mais le CAC 40 s'inscrivait en baisse de 15% par rapport à la même référence et la Livre restait au plus bas.

Sur les taux d'intérêt, les résultats du referendum n'ont que temporairement interrompu la baisse, tant sur les emprunts d'Etat, y compris britanniques, que sur les obligations d'entreprises, les marchés retenant surtout l'impact ralentisseur sur la croissance et l'inflexion de la politique monétaire. Les effets négatifs auront donc essentiellement porté sur l'immobilier anglais, le secteur bancaire européen et la devise britannique. Ils sont finalement très limités, ce qui reflète sans doute la confiance dans l'esprit pragmatique et astucieux des britanniques.

L'année s'est terminée sur une note très positive. Les événements politiques des derniers mois ont une nouvelle fois surpris les sondeurs comme les investisseurs. Que ce soit pour l'élection américaine ou pour le referendum italien, les résultats ont largement dépassé les anticipations des marchés financiers les plus négatives, mais l'impact après quelques jours a été largement positif. La décision de la Réserve Fédérale, événement sinon politique, du moins essentiel pour les perspectives d'investissement, a fait exception car elle était conforme aux attentes (hausse de 25 bp suivie de 3 hausses similaires en 2017), mais pas dans ses conséquences positives sur la tendance boursière.

Sans doute les investisseurs avaient-ils largement pris en compte les incertitudes, indépendamment des données des sondages, et avaient-ils diminué l'exposition actions et la duration depuis le début de l'année, attendant les opportunités crées par ces « nouvelles» pour ré-augmenter le risque des portefeuilles, ce qu'ils ont fait et ce qui n'a pas manqué d'entraîner les marchés à la hausse.

Sans doute aussi, la politique économique annoncée par Donald Trump est-elle très favorable à la croissance économique et à la rentabilité des entreprises: accentuation de la « reflation » avec une hausse des dépenses budgétaires, une baisse des impôts généralisée et une moindre réglementation du secteur financier. Les mesures protectionnistes et autres annonces électorales perçues comme négatives semblent reléguées au second plan depuis l'élection.

Sans doute enfin, la conséquence du référendum italien est-elle surtout une politique monétaire durablement favorable de la BCE, pour compenser le risque bancaire du pays, avec un « tapering » modéré (baisse annoncée de 80 à 60 milliards des achats mensuels) et un allongement de neuf mois au moins de son horizon.

Ces événements ont confirmé la tendance haussière des taux d'intérêt des emprunts d'Etat avec une hausse de 90, 65, 30 et 80 points de base respectivement du 10 ans américain, français, allemand et italien au cours du dernier trimestre, mais cela n'a pas entravé la tendance favorable aux actions et à certaines obligations d'entreprises.

En effet, cette remontée des taux d'intérêt tend à prouver le succès des politiques monétaires « reflationnistes » et la réalité de l'accélération économique et de la baisse du chômage dans de nombreux pays (Etats-Unis, Allemagne, Scandinavie, Espagne....). Son caractère limité reflète aussi les perspectives d'une remontée de l'inflation modeste du fait des capacités de production de matières premières et des marchés du travail qui sont loin d'être sous tension pour l'instant.

Ainsi par exemple, le prix du pétrole a repris une tendance clairement haussière depuis l'accord de l'OPEP du 30 novembre, suivi de l'annonce des principaux pays non-OPEP d'une plus grande discipline, mais chacun sait qu'il ne sera difficile pour quasiment aucun de ces pays de dépasser les

quotas prévus, ce qui devrait empêcher tout déséquilibre de marché avant longtemps (hors facteur géopolitique). C'est donc bien à une rotation de l'allocation d'actifs que nous avons assisté.
Les indices européens terminent sur des performances négatives à l'exception de la France (CAC 40 +4.86%), de l'Allemagne (DAX +6.87%) et de la Scandinavie (OMX +5.2%). L'indice Eurostoxx 50 atteint donc +0.7% tandis que l'indice américain (S&P 500) s'inscrit en hausse de 12.85% (incluant 3.28 points de hausse du dollar par rapport à l'euro).
Sur un plan géographique, l'inflexion a comme toujours été initiée par les Etats-Unis, en l'occurrence grâce à l'effet Trump, ce qui y rend une fois de plus les valorisations tendues, mais supportables si cet effet est avéré. Les actions européennes apparaissent dans ce cas sous-évaluées de 15 à 20 %, ce qui s'explique en partie par un risque politique qui subsiste (élections françaises, allemandes, pressions exogènes dans la zone euro...) mais cette décote pourrait également diminuer une fois les incertitudes levées, comme on l'a vu jusqu'ici.
En matière sectorielle, la rotation a particulièrement favorisé les secteurs dit « value » (dont les multiples de bénéfices ou d'actif net sont particulièrement faibles, c'est-à-dire les banques, les matières premières notamment le pétrole, certains segments de l'industrie, les télécoms,...) au détriment des valeurs de croissance, exportatrices et défensives notamment, jugées surévaluées.
Nous continuons à privilégier des stratégies de « stock-picking » de valeurs de qualité dans des secteurs où les perspectives nous semblent fiables et régulières, quitte à laisser passer quelques opportunités temporaires.
D'autant que la confirmation du bien-fondé de la rotation actuelle implique la fin du « bull market » obligataire de ces trente dernières années, ce qui pourrait entraîner dans quelques mois des conséquences inattendues et peut-être négatives sur les autres actifs, l'immobilier notamment, et donc sur le secteur financier en général, que nous sous-pondérons largement, ainsi que sur certaines industries cycliques.

Politique de gestion

Alors que l'économie chinoise a donné des signes d'activité encourageante sur ce deuxième semestre 2016 grâce à un xième plan de relance financé par crédit bancaire, on peut constater que la consommation des ménages a principalement tiré l'activité. Cependant, les thèmes d'investissement ont connu une rotation et les corrections furent assez brutales sur certaines valeurs. La Chine a néanmoins laissé sa place de locomotive de la croissance au profit de l'Inde. Avec 7,2% de croissance au troisième trimestre ce pays atteint difficilement son potentiel tant les blocages sont nombreux : infrastructure, droit foncier ; marché du travail ; économie parallèle.
A partir de septembre, la reprise du cours du pétrole a fait progresser toutes les valeurs du secteur surtout après la conclusion de l'accord de l'OPEP. En novembre, avec l'élection de M. Trump, les financières ont tiré les marchés d'actions en Asie, comme en Amérique et en Europe. Les indices connurent des variations importantes après des baisses de l'ordre de 5% au premier semestre, le Hang Seng regagna le terrain perdu pour terminer en légère hausse : + 0,54% ; au contraire le Shanghai composite finit à -4,5% et le Shenzhen composite à -6,32% . En 2016, le yuan se déprécie légèrement contre l'euro (-2,55%) et le dollar de Hongkong s'apprécie de 3% contre l'euro.
Au Japon après une baisse de 18% sur le 1ier semestre, l'indice Nikkei 225 a regagné 22% sur le 2ième semestre pour finir en léger gain. Le yen s'appréciant au final de 5,83% contre l'euro a freiné les exportations. C'est le gouvernement qui a pris le relais de la BOJ avec un stimulus fiscal annoncé en milieu d'année pour 28 trillions de Yens, l'atonie des salaires ayant entrainé une stagnation de la consommation. La croissance devrait donc s'accélérer en 2017 soutenu par l'investissement public.

Tout au long de ce semestre, nous avons voulu être présent sur les activités de biens de consommation (Tsing-Tao,la bière), de composants électriques (Alps ; BYD)et revenir sur les pétrolières(Cnooc ;Sinopec ; China Oil Field services). Nous sommes ressortis de valeurs de consommation qui avaient bien progressées (Tencent ; Cowell) ainsi que de la pharmacie (Livzon Pharmaceutical). Certaines valeurs décevantes (cosmo Lady(prêt à porter) ;Hengan(couches) furent cédées. L'absence voulue de financières, nous pénalise sensiblement au dernier trimestre.
La valorisation diminue de 2,72% en 2016 et le FCP compte 49.527 parts.

Principales opérations du deuxième semestre

Achats	Ventes
PICC	Techtronic Industrie
CNOOC	Tencent
	Livzon Pharmaceutical
Alps Electric	Beijing Entreprise
Sinopec	Cosmo Lady
Tsingtao Brewery	Cowell
BYD Company	Hengan International
Alibaba	Nidec
China Oilfield Services	

Principales valeurs du portefeuille

Lyxor ETF Korea
IsharesS. Korea fd
MSCI Taiwan
FF emerg. Asia A
Ftiftempl Asi. A
Lyxor ETF HIS A
JKCLFP CH. VA.
FT Fran. IND. A
Ishares MSCI Indo
Amundi ETFMS. Jap

Commission de mouvement
Le Dépositaire conserve 15% de la commission de mouvement qu'il prélève sur chaque transaction.
Les fonds communs de placement suivants, dont certains sont présents à l'actif du fonds, sont gérés par SAINT OLIVE GESTION :

BSO ALLIAGE CONVERTIBLE
BSO AMERIQUE
BSO BIO SANTE

Droits de vote
Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues.
Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

Utilisation des droits de vote
En application des dispositions des articles 322-76 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société de gestion a formalisé une procédure intitulée « politique de vote ». Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote peut être consulté au siège social de SAINT OLIVE GESTION à compter du 1ER mai 2017.
Pour l'année 2016 il n'y a pas eu à relever de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM et FIA gérés.

AUTRES INFORMATIONS

Procédure de choix des intermédiaires et d'évaluation de leurs prestations
Introduction
La directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF) est entrée en application le 1er novembre 2007.
Obtenir le meilleur résultat possible, servir au mieux les intérêts des clients tout en favorisant l'intégrité des marchés en sont les grands enjeux.
La directive demande aux prestataires que toute mesure raisonnable soit prise en vue d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres passés pour le compte de leurs clients.
En tant que société de gestion, nous ne sommes pas membres de marchés : nous transmettons donc les ordres pour le compte de nos clients à des intermédiaires de marchés agréés.
Nos obligations de meilleure exécution sont « analogues » à celles s'imposant à nos intermédiaires : il s'agit pour nous de prendre toute mesure raisonnable pour sélectionner les entités les plus à même de fournir le meilleur résultat possible à nos clients.
Le présent document décrit la politique de sélection des entités auxquelles nous souhaitons confier l'exécution des ordres pour le compte de nos clients.
Sélection des intermédiaires
Concernant les opérations réalisées sur les marchés boursiers français et étrangers, toute latitude est laissée aux gestionnaires financiers pour choisir les intermédiaires avec lesquels ils souhaitent opérer parmi les intermédiaires inscrits sur la liste en vigueur.
La direction de la société de gestion, sur proposition du comité de gestion, arrête la liste des intermédiaires agréés.
Le choix des intermédiaires se fait, à partir d'un dossier d'agrément, selon les critères suivants :

- compétences techniques : exactitude de l'enregistrement des données, traitement des ordres groupés et des ordres individualisés, réponse des ordres, information sur les opérations sur titres,
- qualité de la communication des données : télétransmission, télécopie, ...,
- qualité de la recherche et disponibilité pour des réunions délocalisées.
- coût minimal pour les petits ordres.

Evaluation des intermédiaires
Chaque année, lors du comité de gestion réuni au cours du mois de janvier, les gestionnaires procèdent à une évaluation de chacun des intermédiaires avec lesquels ils ont été en relation au cours de l'année précédente.
Le Contrôle Interne s'assure par sondage du respect de cette procédure, notamment par un contrôle des ordres de bourse et du dépouillement des ordres.

Politique de gestion des conflits d'intérêt - Clients non professionnels
Introduction
Conformément aux exigences de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF), SAINT OLIVE GESTION prend toute mesure raisonnable pour détecter les situations de conflits d'intérêts se posant :

- entre la société et ses clients
- entre deux clients

Afin de prévenir tout risque et renforcer la confiance de nos clients, nous avons mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts. En application de l'article 314-32 du règlement général de l'AMF, nous vous présentons une description générale et résumée de cette politique. Un complément d'information pourra vous être fourni sur simple demande écrite.

Notion de conflit d'intérêts
Un conflit d'intérêts s'entend comme un conflit entre les intérêts de la société de gestion et ceux du client, ou entre les intérêts de plusieurs clients, et dont l'existence peut porter atteinte aux intérêts d'un client.
Le principe qui doit guider le prestataire est la primauté des intérêts du client, devant les siens propres.

Gestion des conflits d'intérêts
Nous nous sommes dotés d'un dispositif nous permettant de prévenir, détecter, et lorsqu'ils sont avérés, gérer les conflits d'intérêts éventuels. Dans ce cadre, nous avons considéré l'éventualité où SAINT OLIVE GESTION, ou l'un de ses salariés, se trouverait dans l'une des situations suivantes :

- être en situation de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière aux dépens du client
- avoir un intérêt au résultat d'un service fourni au client ou d'une transaction réalisée pour le compte de celui-ci qui est différent de l'intérêt du client au résultat
- être incité, pour des raisons financières ou autres, à privilégier les intérêts d'un autre client ou d'un groupe de clients par rapport aux intérêts du client auquel le service est fourni

- exercer la même activité professionnelle que le client
- recevoir d'une personne autre que le client un avantage en relation avec le service fourni au client, sous quelque forme que ce soit, autre que la commission ou les frais normalement facturés pour ce service.

Nous tenons à jour un registre des éventuels conflits d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs de nos clients.

Politique de gestion des conflits d'intérêts

Pour pouvoir assurer en toute circonstance la primauté des intérêts de nos clients, nous avons établi une politique de gestion des conflits d'intérêts. Cette dernière nous permet d'assurer :

- l'identification des situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients
- la définition des procédures à suivre et des mesures à prendre en vue de gérer ces conflits

Les procédures mises en place nous permettent d'assurer un contrôle des éventuels conflits, en nous intéressant plus spécifiquement :

- à la sélection de nos intermédiaires financiers
- à nos rapports avec nos partenaires commerciaux
- à la séparation des sociétés du groupe BANQUE SAINT OLIVE
- à la séparation des métiers susceptibles d'engendrer des conflits
- au contrôle de la circulation des informations confidentielles ou privilégiées en respectant les listes d'interdiction ou de surveillance éditées en interne, et dans le cadre de la prévention des abus de marchés
- au contrôle des transactions personnelles de nos collaborateurs
- au contrôle des éventuels cadeaux que nos collaborateurs seraient susceptibles de recevoir
- plus généralement, aux règles d'organisation internes de la société.

Critères ESG

Dans le cadre de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2), l'article L 533-22-1 du code monétaire et financier dispose que les sociétés de gestion mettent à la disposition des souscripteurs de chacun des organismes de placement collectif en valeurs mobilières qu'elles gèrent une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectif sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article D 533-16-1 du code monétaire et financier que le FCP ne prend pas en compte, directement et simultanément, dans sa politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectif sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique

Au vu de l'intérêt grandissant pour l'investissement socialement responsable, SAINT OLIVE GESTION appréhende, outre les éléments strictement financiers tels que la rentabilité, la croissance et la perspective d'évolution, des critères extra-financiers.
Tout en cherchant continuellement à valoriser le patrimoine de ses clients, SAINT OLIVE GESTION est convaincue que l'analyse financière de l'entreprise doit être accompagnée de l'analyse des données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Les politiques d'investissement de SAINT OLIVE GESTION ne prennent pas simultanément et automatiquement en compte les trois critères ESG mais veillent à intégrer une analyse de l'entreprise fondée a minima sur sa politique de respect des droits de l'Homme, son système de gouvernance et l'impact direct et indirect de son activité sur l'environnement.

La démarche d'intégration des critères ESG est appliquée notamment aux entreprises dont les actions composent le portefeuille du fonds.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le fonds, en application de la position AMF n°2013-06 Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Suivi des réclamations contentieuses

Néant

Gestion des liquidités

SAINT OLIVE GESTION s'assure de la cohérence de la stratégie d'investissement du FCP BSO ASIE, avec ses liquidités et sa politique de remboursement via la réalisation de stress-tests suivants :

- Scénario 1 : demande de rachat de 12% des parts du fonds sur une journée à l'initiative des porteurs,
- Scénario 2 : demande de rachat de 30% des parts du fonds sur une journée à l'initiative des porteurs,
- Scénario 3 : demande de rachat de 100% des parts du fonds sur une journée à l'initiative des porteurs.

Ces scénarios sont été réalisés chaque fin de trimestre civil au regard des conditions de marchés constaté au dernier jour de centralisation du trimestre et sur les cinq derniers jours ouvrés de bourse.
Le jour dont les résultats de stress-tests sont les plus critiques a été retenu pour l'analyse des résultats de la liquidité du fonds.
Ainsi, si l'un des trois scénarios visés ci-dessus s'était réalisé le 30 décembre 2016, le délai moyen de réponse aux rachats aurait été le suivant :

Scénarios	Demande remboursement	Nombre de jours de liquidation	Nombre de jours maximum à respecter	Résultats
Scénario 1	12% de l'actif net	1 jour	2 jours	Respecté
Scénario 2	30% de l'actif net	2 jours	5 jours	Respecté
Scénario 3	100% de l'actif net	5 jours	30 jours	Respecté

Profil du portefeuille : Risque de liquidité considéré comme faible

Source SAINT OLIVE GESTION – au 30 décembre 2016 – les résultats de stress-tests sont fonction de conditions de marché passées et ne constituent pas une garantie face aux conditions de marché futures.
A ce jour, aucun actif du fonds ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide.

Gestion des risques

Pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité professionnelle auxquels est exposé SAINT OLIVE GESTION dans le cadre de ses activités, la société dispose :

D'une part d de fonds propres ad hoc pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité pour négligence professionnelle,
D'autre part, d'une assurance responsabilité civile dans la limite de 3 000 000€ avec une franchise de 150 000€.

Frais de rétrocession et d'intermédiation

1. Commission de souscription/rachat

FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX BAREME
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	2,00% TTC Maximum
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	1,50% TTC Maximum
Commission de rachat acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

2. Frais de gestion

3. FRAIS FACTURES AU FCP	ASSIETTE : ACTIF NET PAR TRANCHES	TAUX MAXIMUM
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CaC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	2 % TTC
Commission de mouvement répartie entre les prestataires suivants : Société de Gestion : Gestionnaire financier : Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction en fonction de clef de répartition 0% 85% 15%	BAREME MAXIMUM France = 1,01% TTC Etranger = 0,96% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Informations relatives à la société de gestion

Gouvernance de la politique de rémunération de SAINT OLIVE GESTION

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2017 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel sur les comptes clos au 31 décembre 2017 et ultérieurement.

Audits Externes

Les Commissaires aux comptes de la société de gestion ou du FCP n'ont pas émis de 'management letter' faisant état de recommandations à la direction de la société de gestion.

Systèmes Opérants

Il n'y a pas eu de changement majeur de système opérant au cours de l'exercice écoulé.

Contrôle sur les opérations

Il n'y a pas eu d'incident opérationnel significatif donnant lieu à une indemnisation du FCP au cours de l'exercice écoulé.

Rapport de Conformité

Dans le cadre du plan de contrôle, les équipes de Conformité pour le compte de la Société de Gestion ont notamment effectué les contrôles suivants :

Les extournes ;
Traitement des alertes abus de marché ;
L'exercice des droits de vote ;
La best selection ;
Les enregistrements téléphoniques ;
Les franchissements de seuils ;
Les restrictions d'investissement ;
Les rapports annuels FCP ;
L'adéquation et le caractère approprié du service à fournir ;
Les DICI ;
La certification professionnelle ;
La gouvernance de la Société de Gestion ;
La déontologie des collaborateurs ;
Le dispositif de traitement des réclamations client ;
Les conflits d'intérêts ;
Le blanchiment d'argent (validation des dossiers d'entrée en relation et contrôles des alertes LAB, sanctions internationales).

Les résultats des contrôles sont satisfaisants.

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale : Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion de l'OPC ont conduit à l'identification d'aucune anomalie (significative) relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.
Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

Anomalies identifiées au : 31 décembre 2016

- Risque de Marché : Néant
- Risque de Crédit : Néant
- Risque de Contrepartie : Néant
- Risque de Liquidité : Néant
- Risque de Valorisation : Néant

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible auprès de la société de gestion.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Ces informations ne font pas l'objet d'une vérification par le commissaire aux comptes.

AUDIT EUROPE COMMISSARIAT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

BELLEVILLE BOURG EN BRESSE LYON

BSO ASIE

Fonds Commun de Placement

Siège social : 84 Rue Duguesclin – 69006 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS le 30 décembre 2016

Z.A. Norelan – 111, avenue San Severo – B.P. 71005 – 01009 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel. +33 4 74 24 61 07 – audit.europe@audit-europe.com

AGN
EXCEL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Gérant de la société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels Fonds Commun de Placement BSO ASIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport et comprenant 19 pages en plus de notre rapport, soit un total de 22 pages,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons notamment vérifié que les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont correctement évaluées par rapport à un cours de clôture. De la même manière, nous avons procédé au contrôle de la correcte valorisation des OPCVM et FIA.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bourg-en-Bresse,
Le 14 avril 2017,

AUDIT EUROPE COMMISSARIAT SARL
Représentée par M. Jean-François MALLEN
Commissaire aux Comptes
Associé Co-Gérant

BILAN ACTIF AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2015
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers	**3 999 408,48**	**4 159 098,69**
Actions et valeurs assimilées	**1 900 822,98**	**1 998 775,56**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 900 822,98	1 998 775,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	*0,00*	*0,00*
Autres titres de créances	*0,00*	*0,00*
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**2 098 585,50**	**2 160 323,13**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 611 053,24	1 593 687,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	487 532,26	566 636,08
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**1 070,47**	**9 214,39**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**1 070,47**	**9 214,39**
Comptes financiers	**93 331,75**	**88 850,85**
Liquidités	**93 331,75**	**88 850,85**
Total de l'actif	**4 093 810,70**	**4 257 163,93**

BILAN PASSIF AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres		
Capital	**4 298 457,88**	**4 282 201,96**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**0,00**	**0,00**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-179 070,47**	**6 377,58**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-32 359,44**	**-38 665,82**
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	**4 087 027,97**	**4 249 913,72**
Instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**6 782,73**	**7 250,21**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**6 782,73**	**7 250,21**
Comptes financiers	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**4 093 810,70**	**4 257 163,93**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2015
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2015
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	44 169,74	50 452,32
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	146,92	0,00
Total (1)	**44 316,66**	**50 452,32**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	**0,00**	**0,00**
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	**44 316,66**	**50 452,32**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	77 126,94	89 531,03
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-32 810,28**	**-39 078,71**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	450,84	412,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	**-32 359,44**	**-38 665,82**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :
TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.
Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2 % TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	*Part C*
Affectation du résultat net	CAPITALISATION
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	CAPITALISATION

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2016 EN EUR

	30/12/2016	31/12/2015
Actif net en début d'exercice	**4 249 913,72**	**4 103 934,12**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	827 467,18	658 548,86
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-875 393,49	-425 089,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	206 812,25	386 939,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-234 144,60	-572 200,22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	79 765,94	-60 124,10
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-134 582,75	196 983,94
Différence d'estimation exercice N	318 612,58	453 195,33
Différence d'estimation exercice N-1	-453 195,33	-256 211,39
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-32 810,28	-39 078,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	**4 087 027,97**	**4 249 913,72**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 331,75	2,28
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	93 331,75	2,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	HKD		USD		JPY		Autres devises	
	Montant	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 191 970,28	29,16	54 052,28	1,32	571 461,48	13,98	83 338,94	2,04
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	57 634,07	1,41	688 591,21	16,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	144,80	0,00	925,67	0,02	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	30/12/2016
Créances	
Coupons et dividendes en espèces	**1 070,47**
Total des créances	**1 070,47**
Dettes	
Frais de gestion	**6 782,73**
Total des dettes	**6 782,73**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	10 770,00000	827 467,18
Parts rachetées durant l'exercice	-11 343,00000	-875 393,49
Solde net des souscriptions/rachats	-573,00000	-47 926,31

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	30/12/2016
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	79 789,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	2 662,70

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2016
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépots de garantie

	30/12/2016
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	30/12/2016
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2016	31/12/2015
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-32 359,44	-38 665,82
Total	**-32 359,44**	**-38 665,82**

	30/12/2016	31/12/2015
BSO Asie		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-32 359,44	-38 665,82
Total	**-32 359,44**	**-38 665,82**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2016	31/12/2015
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-179 070,47	6 377,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-179 070,47**	**6 377,58**

	30/12/2016	31/12/2015
BSO Asie		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-179 070,47	6 377,58
Total	**-179 070,47**	**6 377,58**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016
Actif net en EUR	5 125 203,43	4 333 516,27	4 103 934,12	4 249 913,72	4 087 027,97
Nombre de titres	60 161,00000	55 417,00000	47 685,00000	50 100,00000	49 527,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	85,19	78,19	86,06	84,82	82,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	4,37	-1,98	0,12	-3,61
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,65	-0,71	-0,63	-0,77	-0,65

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BERMUDES				
HAIER ELECTRONICS GROUP	HKD	27 000	40 221,74	0,98
TOTAL BERMUDES			**40 221,74**	**0,98**
CHINE				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	650	54 052,28	1,32
BYD COMPANY LTD H	HKD	20 000	99 760,67	2,44
CHINA OILFIELDS SERVICIES - H -	HKD	100 000	87 916,38	2,15
CHINA PETROLEUM & CHEMICAL CORP SINOPEC	HKD	160 000	107 453,36	2,62
PICC PROPERTY CASUALTY CL.H	HKD	60 000	88 502,49	2,17
TSINGTAO BREWERY H	HKD	14 000	50 087,92	1,23
TOTAL CHINE			**487 773,10**	**11,93**
HONG KONG				
CHINA EVERBRIGHT INTL	HKD	34 000	36 492,62	0,89
CHINA MOBILE LTD	HKD	10 000	100 371,20	2,46
CHINA UNICOM HK	HKD	80 000	88 209,44	2,16
CNOOC LTD	HKD	90 000	106 598,61	2,61
TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD	HKD	20 000	67 890,98	1,66
TOTAL HONG KONG			**399 562,85**	**9,78**
ILES CAIMANS				
DYNASTY FINE WINES GROUP LIMITED	HKD	700 000	123 082,93	3,00
QINQ FOOD GROU CAYM CO LTD	HKD	2 000	644,72	0,02
SHIMAO PROPETRY HOLDINGS LIMITED	HKD	90 000	111 434,01	2,73
TOTAL ILES CAIMANS			**235 161,66**	**5,75**
JAPON				
ALPS ELECTRIC CO LTD	JPY	4 400	100 679,32	2,46
MAZDA MOTOR CORP	JPY	7 000	108 368,08	2,65
MITSUI FUDOSAN CO JPY50	JPY	5 000	109 509,74	2,69
NEC CORP JPY50	JPY	40 000	100 400,79	2,46
SUMITOMO ELEC INDS JPY50	JPY	4 300	58 717,87	1,44
YAMAHA MOTOR CO	JPY	4 500	93 785,68	2,29
TOTAL JAPON			**571 461,48**	**13,99**
LUXEMBOURG				
SAMSONITE INTERNATIONAL SA	HKD	30 800	83 303,21	2,04
TOTAL LUXEMBOURG			**83 303,21**	**2,04**
MALAISIE				
GAMUDA BHD	MYR	80 000	80 722,51	1,98
TOTAL MALAISIE			**80 722,51**	**1,98**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
THAILANDE				
BTS GROUP HOLDINGS-W3-NVDR	THB	143 333	2 616,43	0,06
TOTAL THAILANDE			**2 616,43**	**0,06**
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			**1 900 822,98**	**46,51**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**1 900 822,98**	**46,51**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI ETF MSCI INDIA UCITS ETF	EUR	200	86 887,82	2,13
AMUNDI MSCI JAP ETF DR EUR PART EUR	EUR	2 000	348 619,80	8,52
LYX.ETF MSCI MALAYSIA	EUR	5 000	66 425,00	1,63
LYXOR ETF MSCI	EUR	7 000	175 560,00	4,30
LYXOR ETF MSCI KOREA A	EUR	3 000	141 210,00	3,46
LYXOR UCITS ETF MSCI INDIA FCP	EUR	6 000	82 740,00	2,02
TOTAL FRANCE			**901 442,62**	**22,06**
LUXEMBOURG				
FIDELITY EMERGING ASIA FD A DIS	EUR	8 001,9	158 357,60	3,87
FIDELITY THAILAND FUND GLOBAL	USD	1 500	64 903,64	1,59
FTIF FRANK.INDIA FD A ACC.3DEC	EUR	5 600	197 120,00	4,83
FTIF TEMPL.ASIAN SML CIES.A C.	EUR	2 000	97 440,00	2,38
JKC LA FRANCAISE JKF CHINA EQ I CAP	USD	4 000	191 789,38	4,69
TOTAL LUXEMBOURG			**709 610,62**	**17,36**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**1 611 053,24**	**39,42**
Autres organismes non européens				
ETATS UNIS AMERIQUE				
ISH MSCI IND	USD	6 000	137 108,76	3,35
ISHARES MSCI TAIWAN ETF	USD	5 000	139 069,08	3,40
ISHS MSCI S KOR CAP	USD	3 050	153 720,35	3,77
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			**429 898,19**	**10,52**
HONG KONG				
HANG SENG H SHARE ETF	HKD	5 000	57 634,07	1,41
TOTAL HONG KONG			**57 634,07**	**1,41**
TOTAL Autres organismes non européens			**487 532,26**	**11,93**
TOTAL Organismes de placement collectif			**2 098 585,50**	**51,35**
Créances			**1 070,47**	**0,03**
Dettes			**-6 782,73**	**-0,17**
Comptes financiers			**93 331,75**	**2,28**
Actif net			**4 087 027,97**	**100,00**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BSO Asie	EUR	49 527,00000	82,52	